

# Flash info des magistrats de la jeunesse

Juin 2023

## A vos agendas !



### L'édition 2023 des Rencontres de la justice des mineurs

L'édition 2023 des **Rencontres de la justice des mineurs** (ex-COPIL Justice des mineurs) aura lieu le **jeudi 9 novembre 2023** à la Cité internationale universitaire de Paris, à l'initiative de Caroline Nisand, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.

Cet événement s'adresse à l'ensemble des magistrats intéressés par les questions de la jeunesse, et réunira également les représentants des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'administration pénitentiaire.

Il permettra d'aborder, sous forme de conférences plénières ou d'ateliers en petits groupes, **l'actualité des différentes directions du ministère ainsi que les enjeux actuels de la justice des mineurs** : prise en charge des violences faites aux enfants, protection des mineurs dans le cadre de la traite des êtres humains, partage d'une culture commune entre acteurs judiciaires dans le suivi de l'application des peines, prise en charge des mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes, dérives sectaires.

Invitations et formulaires d'inscription seront envoyés dans le courant du mois de septembre.



## L'édition 2023 des Parcours du goût

La 23e édition des Parcours du goût se déroulera les 18 et 19 novembre 2023 à Bordeaux Lac (33).

Cette manifestation nationale, organisée par la protection judiciaire de la jeunesse et ouverte au grand public, permet à une trentaine d'équipes composées de jeunes et de professionnels issus de toute la France de se rencontrer autour de deux concours : celui de cuisine et celui du plus beau stand.

Cette année, les équipes s'affronteront sur le thème « Du sel de la mer au sucre des vignobles, quand la gastronomie raconte l'art du vivre-ensemble ».

Venez nombreux !

[En savoir plus](#)

## Actualités



### Retour sur l'audition de la France par l'ONU

Les 9 et 10 mai 2023, la France a été auditionnée par le **Comité des droits de l'enfant de l'ONU**, sur la base du 6<sup>ème</sup> rapport périodique transmis au Comité au mois de juillet 2022 concernant la mise en œuvre des droits consacrés par la Convention internationale des droits de l'enfant depuis la dernière audition de 2016.

La délégation française, menée par Madame Charlotte Caubel, secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance, était composée de représentants des ministères français concernés. La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) était représentée à cette occasion par Madame Anne Coquet, sous-directrice des missions de protection judiciaire et d'éducation.

Les délégués ont notamment présenté la **réforme de la justice pénale des mineurs et la prise en charge des mineurs non accompagnés**. La ministre a en outre répondu aux questions qui lui ont été posées par les experts du Comité des droits de l'enfant. Ont ainsi été abordées la **situation des enfants en outre-mer, les violences, notamment virtuelles, à l'égard des enfants, la situation des enfants handicapés et celle des mineurs non accompagnés**. Au sein de l'ensemble de ces thématiques, les représentantes du

Ministère ont valorisé la prise en compte systématique de l'intérêt supérieur de l'enfant et la prévalence de l'éducatif sur le répressif dans la prise en charge judiciaire.

Cette audition a été l'occasion d'aborder des sujets fondamentaux, et notamment les évolutions majeures intervenues depuis 2016 en matière d'enfance, parmi lesquelles la mise en œuvre d'une stratégie d'ensemble de lutte contre les violences faites aux enfants, une plus grande participation des enfants aux décisions et aux politiques qui les concernent, une amélioration continue des dispositions de protection de l'enfance avec les lois de 2016 et 2022, l'amélioration de la prise en charge des enfants en situation de handicap et l'entrée en vigueur du code de justice pénale des mineurs (CJPM).



## Les maisons de protection des familles valorisées lors de la formation nationale de prévention de la délinquance

Le lundi 15 mai, le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) organisait une journée de formation nationale sur la prévention de la délinquance.

La prévention de la délinquance chez les jeunes était à l'honneur avec une demi-journée dédiée aux jeunes face aux risques : quels outils de prévention ?

A cette occasion, les Maisons de protection des familles (MPF) ont été présentées par la direction générale de la gendarmerie nationale. Ces dernières ont été mises en place suite au Grenelle des violences conjugales de septembre 2019. Elles renforcent l'engagement de la gendarmerie dans le suivi et l'accompagnement des victimes de violences conjugales.

L'objectif de ces Maisons de protection des familles est de répondre présent auprès d'un public cible : les victimes et co-victimes de violences intrafamiliales (dont la jeunesse, les personnes en situation de handicap, les seniors). Pour ce faire, les militaires sont formés notamment à la méthode MELANIE pour accompagner au mieux les victimes. Les MPF proposent également différents outils et font des interventions au sein des écoles, collèges et lycées sur la prévention et la sensibilisation aux violences, addictions et risques de cyber harcèlement.



### Publication du guide EUPROM sur la prise en charge des MNA

Le ministère de la Justice a publié le 22 mai 2023 un [guide européen](#), fruit des travaux menés par des experts français, espagnols, italiens et suédois dans le cadre du projet EUPROM.

Ce guide, consacré à la **prise en charge et à la protection des mineurs non accompagnés (MNA) en Europe**, propose une approche comparative entre les quatre pays du consortium. Il reprend des éléments juridiques, en présentant le cadre normatif commun aux Etats membres de l'Union européenne, dresse un état des lieux des difficultés rencontrées, liste les spécificités nationales avant de mettre en exergue des pratiques identifiées comme inspirantes, et émet des recommandations à l'adresse des autorités compétentes.

Les modalités d'accueil et de prise en charge des MNA ont été regroupées par thèmes afin **d'apporter une réponse à trois questions centrales au fil du parcours d'un mineur**, depuis son arrivée dans l'Union européenne jusqu'à son accès à l'autonomie :

1. Comment évaluer et accueillir les MNA de manière appropriée ?
2. Comment garantir une protection et une prise en charge adaptées, respectueuses des besoins spécifiques des MNA ?
3. Comment favoriser l'autonomisation progressive des MNA pris en charge ?

L'utilisation de ce guide permettra aux professionnels œuvrant auprès des MNA de comprendre comment leurs homologues européens travaillent. Ils pourront s'inspirer des pratiques mises en évidence, afin de les décliner au niveau local dans le but d'une harmonisation des modalités d'accompagnement des MNA.

[En savoir plus](#)



## Diffusion de la trame de règlement intérieur type des établissements pénitentiaires accueillant le public mineur

La [trame de règlement intérieur \(RI\) type des établissements pénitentiaires accueillant le public mineur](#) vient d'être diffusée par la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et la DPJJ à leurs services respectifs.

Ce document, élaboré par les deux directions, se fonde sur les décrets de 2013 et 2015 dédiés au RI type. Il combine les dispositions de la [circulaire du 24 mai 2013 relative au régime de détention des mineurs](#) ainsi que celles de la [note DAP/DPJJ du 4 juillet 2014 relative au projet des établissements pénitentiaires habilités à l'accueil des mineurs](#). Il intègre enfin les modifications liées à l'entrée en vigueur du CJPM et du code pénitentiaire.

Le RI type décrit les règles de vie en détention et rappelle les droits et devoirs des mineurs détenus. Il est consultable à leur demande par les mineurs et leurs représentants légaux. Cette trame laisse également l'opportunité aux chefs d'établissement de recueillir l'avis des différents acteurs intervenant en détention (éducateurs, enseignants, personnels de soins, mais aussi aumôniers, visiteurs de prison, etc.) pour tenir compte d'éventuelles spécificités locales et en adapter certaines dispositions.

Une fois validé, le RI type mineurs représente une référence commune pour les professionnels. Il constitue aussi un outil de communication à destination de toutes les personnes concernées par le fonctionnement des établissements pénitentiaires accueillant des mineurs. A ce titre, il est diffusé aux magistrats de la jeunesse en application de l'[article R.124-3 du CJPM](#).

## Évènements passés



### Retour sur la soirée dédiée au projet *Jeuneses d'autres mers*

Le jeudi 4 avril dernier, Caroline Nisand a organisé sur le site d'Olympes de Gouges une soirée dédiée au projet *Jeuneses d'autres mers*. Celui-ci a consisté en la réalisation de courts-métrages à Mayotte et à la Réunion visant à valoriser la protection de l'enfance des territoires ultramarins en allant à la rencontre de ses acteurs (usagers comme professionnels).

La soirée du 4 avril, en présence de Madame la secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance, a permis de réunir plus de 70 professionnels concernés par la protection de l'enfance en outre-mer afin de découvrir ensemble l'un des films réalisés dans ce cadre et plus largement, l'ensemble du projet.

Par ailleurs, tous les documentaires sont accessibles gratuitement sur le site [jeuneses d'autres mers](http://jeuneses.dautresmers.com) et la DPJJ s'engage déjà pour étendre ce projet à d'autres territoires ultramarins.

[En savoir plus](#)



### En replay, le webinaire « CJPM et JLD : de nouveaux enjeux »

Au regard de la nouvelle spécialisation des juges des libertés et de la détention (JLD) chargés des affaires concernant les mineurs, créée par le CJPM, l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) et la DPJJ ont organisé le 9 mai 2023 un webinaire intitulé « JLD et CJPM : de nouveaux enjeux », disponible en replay à partir des liens suivants :

- [Présentation de la réforme](#) : les principes fondamentaux de la justice pénale des mineurs, la procédure applicable aux mineurs, l'intervention du JLD dans les procédures CJPM, les outils à disposition du JLD ;
- [Les mesures applicables aux mineurs, les spécificités et les enjeux de la prise en charge pénale des mineurs par la protection judiciaire de la jeunesse](#) ;
- [Table ronde relative à la chaîne pénale](#) : interventions de Pierre-Alain Abadia (substitut au tribunal judiciaire

de Paris), Alice Grunenwald (magistrate coordonnatrice du tribunal pour enfants de Saint-Etienne), David Gorecki (juge d'instruction au tribunal judiciaire de Paris) et Sophie Calatayud (vice-présidente chargée des fonctions de JLD au tribunal judiciaire de Nanterre).

**Direction de publication :** Caroline NISAND

**Contact :** [dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr](mailto:dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr)

**[Rendez-vous sur l'intranet](#)**